

Il serait trop long de rappeler ici tous les travaux auxquels se livra, pendant ses trois sessions, l'Assemblée de Romans. Aucun sujet digne de l'attention de ses membres ne fut dédaigné par eux. Qu'il s'agisse de l'intérêt de l'agriculture ou de celui du commerce, des travaux publics ou de l'assistance des classes pauvres, nous retrouvons toujours le même zèle et le même dévouement. L'enthousiasme déborde de tous les cœurs; l'intérêt personnel disparaît et, chose que nous n'avons plus revue depuis, l'union la plus étroite ne cesse de régner entre tous ces hommes, qu'aucune préoccupation de caste ne dirige plus.

Mais si nous ne pouvons esquisser ici que d'une manière générale, la nature des questions étudiées au sein de cette réunion, il en est une pourtant que nous ne pouvons laisser inaperçue, tant elle intéresse l'histoire de notre ville. Un jour l'Assemblée de Romans vit arriver une députation de la Guillotière, venant réclamer son appui, dans un procès contre la ville de Lyon, dont était saisi alors le Conseil du Roi, et qui ne saurait manquer d'exciter l'étonnement de nos contemporains.

Exclus du conseil de la cité, les habitants de ce faubourg étaient soumis pourtant au paiement de toutes les taxes imposées aux habitants de Lyon. Et c'était pour se soustraire à des charges, apparemment fort onéreuses, qu'ils demandaient avec instance que la Guillotière fût reconnue partie intégrante de la province du Dauphiné.

Le travail du rapporteur, chargé de l'examen de cette affaire, renferme de curieuses révélations sur ce litige, qui dura pendant plusieurs siècles. Nous y voyons ainsi qu'après avoir réussi, pendant longtemps, à échapper, comme bourg dauphinois, aux contributions supportées par les habitants de Lyon, la Guillotière avait fini par succomber, en 1725, devant le Conseil du Roi, par suite d'un de ces revirements de jurisprudence qui, paraît-il, étaient aussi fréquents que de nos jours, et depuis cette époque, ses malheureux habitants vivaient « sous l'oppression du fermier des Aides et de celui des Octrois. »

Évidemment, les États du Dauphiné ne pouvaient repousser une demande qui s'adressait à leur patriotisme local; ils l'accueillirent donc avec faveur, en invitant « Messieurs les Procureurs-Généraux-Syndics » à intervenir au procès devant le Conseil du Roi, pour faire déclarer « que la Guillotière faisait partie du Dauphiné et devait jouir de tous les droits de cette province. »

La Révolution devait mettre un terme à ce litige séculaire, comme